

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 juin 2014** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h30**

**2014-06-161 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1 Appel d'offres GT2014-02 – chargement, transport et disposition des boues contenues dans des sacs de déshydratation passive – adjudication;
- 7.2 Octroi de contrat – mise à jour des structures de jeux du parc des Chardonnerets;
- 7.3 Association de Hockey mineur Île Perrot inc. – soutien à l'inscription;
- 7.4 Achat de billets – 4<sup>e</sup> Édition du tournoi de golf IGA Extra Rochette & Vézina.

ADOPTÉE

**2014-06-162 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2014**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2014, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2014-06-163 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2014 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2014, au montant de **93 139.53 \$**.

ADOPTÉE

**2014-06-164 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2014 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2014, au montant de **1 701 272.79 \$**.

ADOPTÉE

**2014-06-165 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS 2014 – DÉPÔT**

La trésorière dépose conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs du premier semestre de l'année financière 2014.

**2014-06-166 SOUPER DE LA MAIRESSE 2013 – AFFECTATION FONDS JEUNESSE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'affecter la somme de **8 760 \$** au Fonds Jeunesse étant les profits générés par le souper de la mairesse 2013.

ADOPTÉE

**2014-06-167 AUTORISATION DE DÉPENSES – DOMAINE DE L'ARISTOCRATE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser une dépense de **133 773 \$** taxes nettes pour le dépassement des coûts reliés au réseau d'égout et les bassins de rétention dans le Domaine de l'Aristocrate.

Que cette dépense soit financée par le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-725-10-715 et 1-22-415-00-891.

ADOPTÉE

**2014-06-168 NOMINATION DE SIGNATAIRE – COMPTE VISA DESJARDINS ET COMPTE BANCAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'ajouter le nom de Danie Deschênes, mairesse, à titre de signataire du compte Visa Desjardins de la Ville, ainsi que de tout compte bancaire détenu auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges au nom de la Ville, sans modification pour les autres responsables et signataires déjà nommés et en vigueur.

ADOPTÉE

**2014-06-169 RÈGLEMENT NO 436-4 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NO 436 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement du Plan d'urbanisme no 436 en modifiant diverses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 avril 2014 et que le premier projet de règlement no 436-4 a été adopté à la séance du 13 mai 2014;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 10 juin 2014 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le règlement no 436-4 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du plan d'urbanisme no 436 ».

ADOPTÉE

**2014-06-170 SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 437-29 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 en modifiant diverses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 avril 2014 et que le premier projet de règlement no 437-29 a été adopté à la séance du 13 mai 2014;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 10 juin 2014 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter second projet de règlement no 437-29, aux fins notamment :

- de modifier certaines définitions et normes applicables au bâtiment principal;
- de modifier la hauteur maximale autorisée des clôtures pour les usages « *Agricole* » et « *Industrie* »;
- d'identifier les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue comme « zone potentiellement exposée aux glissements fortement rétrogressifs » et établir les normes régissant ces secteurs;
- de permettre les constructions de type « Méga Dôme » avec revêtement en polyéthylène de haute densité pour les usages « *Agricole* », « *Commerce* », « *Industrie* » et « *Communautaire* » et non plus seulement dans la zone A-401;
- de permettre l'usage c2 « services de restauration » de type café ou comptoir-minute sans débit de boisson alcoolisée et spectacle dans la zone C-211;
- de modifier les limites de la zone « A-313 » dans le noyau villageois pour permettre des plus petits terrains.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-06-171 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2014-06 – SERVICES PROFESSIONNELS VISANT L’AVANT-PROJET DÉFINITIF DE L’AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉPÉVRIERS ET LA RÉPARTITION DES TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT EN 3 PHASES**

Considérant qu’à la suite d’un appel d’offres par invitation pour les services professionnels visant l’avant-projet définitif de l’aménagement du parc des épévieres et la répartition des travaux d’aménagement en 3 phases, 3 soumissions ont été reçues, au plus tard à 13h30, le 6 juin 2014;

Considérant le rapport du comité de sélection en date du 9 juin 2014.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d’accepter la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence **Beaupré & Associés Experts Conseils Inc.** pour les services professionnels pour l’appel d’offres visant l’avant-projet définitif de l’aménagement du parc des Épévieres et la répartition des travaux d’aménagement en 3 phases, et ce pour une somme de **40 000 \$** plus taxes applicables, le tout conformément au document d’appel d’offres GT2014-06.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement 509 constituant une réserve financière en vue de l’aménagement du parc des Épévieres et imputée au poste budgétaire 1-22-725-10-715.

ADOPTÉE

2014-06-172 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT-2014-07 – TRAVAUX DE PAVAGE 2014**

Considérant qu’à la suite d’un appel d’offres public pour les travaux de pavage 2014, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 juin 2014 immédiatement après 14h30.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d’accepter la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, soit **Ali Construction Inc.** pour les travaux de pavage 2014 pour un montant de **213 000 \$** plus taxes, le tout en conformité avec le document d’appel d’offres GT2014-07.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-711.

ADOPTÉE

2014-06-173 **RÉPARATION DE CONDUITES D’ÉGOUT SANITAIRE SUR LA 146<sup>E</sup> AVENUE – AUTORISATION DE DÉPENSES**

Considérant que de l’eau trouble s’accumule dans le puits de la pompe submersible du 2, Auguste-Brossoit;

Considérant qu’il y a lieu de faire des travaux correctifs pour régulariser la situation.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d’autoriser une dépense de **16 000 \$** plus taxes applicables afin de régulariser la problématique des eaux sanitaires qui s’infiltrent dans le sol et se dirigent vers le drain français du 2, rue Auguste-Brossoit.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-10-545.

ADOPTÉE

**2014-06-174 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2014-07 : LOT 4 377 999 (8, 202<sup>e</sup> AVENUE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2014-07 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 8, 202<sup>e</sup> Avenue désire construire un nouveau bâtiment principal;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494 et ses amendements;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur, notamment en s'harmonisant avec les dimensions et volumes des bâtiments avoisinants.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que le Conseil **accepte** la demande no 2014-07, telle que présentée.

ADOPTÉE

**2014-06-175 AUTORISATION CPTAQ – LOT 2 069 235 CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VAUDREUIL**

Considérant que le propriétaire du lot 2 069 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, bénéficie de droits acquis pour une fin autre que l'agriculture et désire faire 2 nouveaux usages soit un commerce de produits pour animaux domestiques et un lave-auto;

Considérant que l'ajout d'un lave-auto est conforme à l'article 6.3 du Règlement de zonage no 437 de la Ville en matière d'usages accessoires aux usages du groupe « Commerce »;

Considérant que l'ajout d'un commerce de produits pour animaux domestiques est conforme à l'article 17.5 du même règlement en matière d'usage en zone agricole;

Considérant qu'une autorisation est requise auprès de la Commission de la protection du territoire agricole conformément à l'article 101.1 la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que la Ville recommande l'utilisation pour à une fin autre que l'agriculture sur le lot 2 069 235 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, soit 2 nouveaux usages qui sont un commerce de produits pour animaux domestiques et un lave-auto.

ADOPTÉE

**2014-06-176 OCTROI D'UNE SUBVENTION – SKIEURS DE L'ÎLE 2013-2014**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer aux **Skieurs de l'Île inc.** du soutien pour les 145 inscriptions des skieurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2013-2014 à 5 \$ chacune soit un total de **725 \$**.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2014-06-177 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AU CARREFOUR NOTRE-DAME – NON RENOUELEMENT DE L'OPTION**

Considérant que la Ville a octroyé aux termes de sa résolution 2012-10-277 à Excavation P. Gougeon, suite à l'appel d'offres SC2012-02, le contrat de déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la bibliothèque Marie-Uguay pour la saison 2012-2013 avec 2 périodes de renouvellement;

Considérant que la Ville, aux termes de sa résolution 2013-09-259, a renouvelé le contrat pour la saison hivernale 2013-2014;

Considérant que la Ville ne désire pas exercer l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2014-2015.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que la Ville n'exerce pas son option de renouvellement pour la saison hivernale 2014-2015 relativement au contrat de déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la bibliothèque Marie-Uguay.

Que copie certifiée conforme soit transmise à Excavation P. Gougeon.

ADOPTÉE

**2014-06-178 ENTENTE POUR PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que dans le cadre du camp de jour estival, la Ville intègre des enfants handicapés présentant une déficience intellectuelle, un trouble envahissant du développement ou une déficience physique.

Considérant qu'il y a lieu de transiger avec certaines instances afin de rendre un service adéquat et qu'un protocole d'entente est nécessaire à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser madame Josiane Asselin, directrice des services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec les partenaires concernés soit le Centre de santé de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges (CSSSVS), les Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR), le Centre montérégien de réadaptation (CMR) et l'Institut Nazareth et Louis Braille (INLB) visant à formaliser une offre de services spécifiques pour la clientèle des enfants présentant une déficience intellectuelle, un trouble envahissant du développement ou une déficience physique.

ADOPTÉE

**2014-06-179 ADDENDA NO 1 DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA 2013-2015 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville, dans le cadre de son programme de camp de jour, effectue une sortie extérieure par semaine;

Considérant que le Centre Notre-Dame de Fatima, dans le cadre de son programme camp de jour, a peu d'inscriptions pour les sorties extérieures;

Considérant que la Ville peut faire bénéficier les participants du camp de jour du Centre aux sorties extérieures qu'elle organise, selon certaines modalités.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda no 1 de l'entente 2013-2015 à intervenir avec le Centre Notre-Dame de Fatima, afin de lui donner plein effet.

ADOPTÉE

**2014-06-180 OCTROI DE SUBVENTIONS – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – BILAL MIHOUBI**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive de la Ville;

Considérant que Bilal Mihoubi représente l'élite sportive dans la discipline de soccer et qu'il satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer une subvention pour l'année 2014 à **Bilal Mihoubi**, afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme de **500 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2014-06-181 ENGAGEMENT DE PERSONNEL ET DÉLÉGATION DE POUVOIR : TECHNICIEN EN URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'engager monsieur **Marc Donati** à titre d'employé, au poste de technicien en urbanisme, rétroactivement au 14 mai 2014, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur;

D'autoriser Marc Donati à voir à l'application de l'article 2.1 du Règlement no 440 sur les permis et certificats de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des permis, des certificats et des constats d'infraction.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-111.

ADOPTÉE

**2014-06-182 DÉLÉGATION DE POUVOIR – CONTRACTUEL EN URBANISME**

Considérant que monsieur **Gabriel Larocque** est contractuel dans le département d'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser monsieur **Gabriel Larocque**, tant que ce dernier sera contractuel avec la Ville, à voir à l'application de l'article 2.1 du Règlement numéro 440 sur les permis et certificats de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des permis, des certificats et des constats d'infraction.

ADOPTÉE

**2014-06-183 SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE NO 2014-10 AVEC LE SYNDICAT (CSN) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la lettre d'entente 2014-10 a pour but de modifier l'horaire de travail de l'inspecteur en urbanisme de mai au dernier vendredi de septembre 2014;

Considérant que cette demande a fait l'objet de discussions avec le syndicat.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de modifier l'horaire de travail de l'inspecteur en urbanisme tel que mentionné dans la lettre d'entente 2014-10 et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre avec le Syndicat.

ADOPTÉE

**2014-06-184 SÉMINAIRE 2014 – ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC(AIMQ) – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser madame **Isabelle Roy**, directrice des services techniques, à participer au Séminaire 2014 de l'AIMQ qui se tiendra à Lévis du 14 au 17 septembre 2014.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme de **980 \$** plus taxes.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-311

ADOPTÉE



**2014-06-185 EXPROPRIATION – PISTE MULTIFONCTIONNELLE ST-JOSEPH SUD**

Considérant que la Ville a procédé à l'établissement d'une piste multifonctionnelle;

Considérant que la Ville est en processus d'expropriation pour une servitude de passage sur certaines parcelles de la piste;

Considérant que les propriétaires de certaines parcelles désirent une expropriation en pleine propriété.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement :

1. Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot acquiert par expropriation en pleine propriété les inscriptions suivantes :
  - 18 865 921 SAI-M-193664-1112
  - 20 326 320 SAI-M-216686-1310
  - 18 756 407 SAI-M-193658-1112
  - 18 754 224 SAI-M-193662-1112
3. Que la Ville mandate la firme Dunton Rainville, sncrl afin d'entreprendre, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les procédures d'expropriation et pour représenter la Ville devant les tribunaux appropriés;
4. Que la Ville mandate la firme Legault-Trudeau, arpenteurs-géomètres, aux fins d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation d'expropriation;
5. Que les futures indemnités d'expropriation, les frais et les honoraires relatifs à la réalisation des divers mandats susmentionnés soient imputés aux postes budgétaires suivant : 1-02-141-00-412, 1-02-141-00-419 et 1-02-141-00-991;
6. Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2014-06-186 NOMINATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES COMITÉS, LE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC POUR LES MOIS DE JUIN À DÉCEMBRE 2014**

Considérant les vacances survenues auprès de certains comités.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour les mois juin à décembre 2014 :

<b>Comités</b>	<b>Membre</b>	<b>Remplaçant</b>
Services communautaires et sportifs	Bernard Groulx	Nil
Comité consultatif d'urbanisme	Normand Pigeon	Daniel Lauzon
Comité intermunicipal de transport et Transport Soleil	Bernard Groulx	Bruno Roy
Comité circulation	Jean Fournel Normand Pigeon	Nil
Comité de démolition	Jean Fournel Daniel Lauzon Normand Pigeon	Nil
Comité ressources humaines	Jean Fournel	
Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île-Perrot (RELIP)	Bruno Roy	Nil
Régie de l'eau de l'Île-Perrot (REIP)	Daniel Lauzon	Bernard Groulx* *remplaçant maire ou conseiller

Que **Daniel Lauzon** soit nommé maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Que la présente résolution remplace la résolution 2013-11-288 relativement aux comités et nominations concernés.

ADOPTÉE

**2014-06-187 APPEL D'OFFRES GT-2014-02 – CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES CONTENUES DANS DES SACS DE DÉSHYDRATATION PASSIVE – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public GT2014-02, pour le chargement, transport et disposition des boues contenues dans des sacs de déshydratation passive, que 2 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 mai 2014 immédiatement après 11h30;

Considérant qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2014-02.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accorder le contrat pour le chargement, transport et disposition des boues contenues dans des sacs de déshydratation passive à **Biogénie, division d'Englobe Corp.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de **212 575 \$**, plus taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres GT-2014-02.

Que cette dépense soit financée par le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-02-414-00-440.

ADOPTÉE

**2014-06-188 OCTROI DE CONTRAT – MISE À JOUR DES STRUCTURES DE JEUX DU PARC DES CHARDONNERETS**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer le contrat à la compagnie **Tessier Récréoparc** pour procéder à l'aménagement de l'aire de jeux des 18 mois – 5 ans du parc des Chardonnerets, pour une somme de **23 052,18 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-725-00-715.

ADOPTÉE

**2014-06-189 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. – SOUTIEN À L'INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de modifier la politique du soutien à l'inscription pour l'**Association de hockey mineur de l'Île Perrot** pour un montant correspondant à un maximum de 50 % de l'inscription jusqu'à concurrence de 300 \$, et ce, à compter de la saison 2014-2015.

ADOPTÉE

**2014-06-190 ACHAT DE BILLETS – 4<sup>e</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF IGA EXTRA ROCHETTE & VÉZINA**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés à Céleste Dao afin de l'accompagner dans la poursuite de son rêve, celui de faire partie de l'élite du golf féminin.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'acheter 4 billets pour la 4<sup>e</sup> édition du tournoi de golf IGA extra Rochette & Vézina, qui se tiendra le lundi 7 juillet 2014 au Club de golf Summerlea de Vaudreuil-Dorion, au coût total de **1100 \$** payable à Supermarché Don-Quichotte et d'autoriser 4 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-111-00-310 et 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois de mai 2014 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2014 – CCU.
- Déclarations d'intérêts pécuniaires de Danie Deschênes, mairesse et Bruno Roy, conseiller au district 1.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2014-06-191 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de lever la séance à 20h20 .

ADOPTÉE

---

Danie Deschênes  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Jeanne Briand  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*